

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2015

Présents : C. MATHON ; A. KIMOUR ; M.C. FICHELE ; J. BAUDOUIN ; A. TRICOIT ; M. HARMANT ; G. CHATEAU ; B.BAYET ; N. HERON ; S. LADRIERE ; B. MILHEM ; C. CHARROUTI ; E.COLLET ; A. BRUNO ; N.ROUBAUD ; K.UDRY ; J. AGNIERAY

Absents excusés avec pouvoir : J.M. JACQUART (pouvoir à A.KIMOUR), J.M. SPETEBROODT (pouvoir à C.MATHON)

Absents excusés : néant

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération n° 2014-14 du 29 mars 2014 pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 10 février 2015. Ces délégations feront l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

↳ délivrance et reprise de concessions au cimetière :

Date	Durée	Titulaires	Bénéficiaires
29 décembre	terrain - 15 ans	M. & Mme GHESQUIERE	M. & Mme GHESQUIERE

↳ exercice du droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Cadastre	Surface (m ²)	Propriétaire	Nature	Intérêt DIA	Décision
4 décembre	Rue Tirant	AA 294, 296, 301 & 310	2 264	M. Guillaume FISCHER	terrain	sans	renonciation
18 décembre	103 rue Poincaré	AD 121	420	Mme Anne DOBY	maison	sans	renonciation
24 décembre	35 rue des Bouleaux	AE 270	697	M. Christophe RICHARD	maison	sans	renonciation
8 janvier	157 rue Poincaré	AA 28	578	Mme Catherine DOBY-SAUVAGE	maison	sans	renonciation
20 janvier	143 rue Poincaré	AE 37	1 747	Mme Laurence MAES	maison	sans	renonciation
3 février	Rue d'Ennetières	AE 22 & 23	409	RIXER MANAGEMENT COMPANY	terrain	sans	renonciation

↳ autorisation du renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre :

Date	Objet	Association	Montant TTC
15 janvier	Cotisation 2015	URACEN	300,00 €
9 février	Cotisation 2015	Association des Maires du Nord	331,11 €

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte-rendu de l'exercice de ses délégations.

Précision sur la dénomination de la « rue de l'Abbé Pierre » à Humanicité

Vu les délibérations du 23 juin 2010 et du 10 mai 2012 portant dénomination des rues du Quartier « Humanicité », considérant que la réalisation finale de ce quartier présente une rue « Abbé Pierre » en format voie circulée par les automobiles seulement entre les rues « Mère Theresa » et « Martin Luther King », que la partie entre la rue « Martin Luther King » et l'avenue « Nelson Mandela » consiste en un chemin piétonnier, qui se prolonge de l'autre côté jusqu'à la rue du « Parc Tournebride » et que ce chemin est accessible aux piétons et vélos et est également une voie réservée aux véhicules de secours, considérant de plus que les entreprises et commerces dont les cellules donnent sur ce chemin ont des difficultés d'acheminement de courrier et de visibilité de leur adresse pour les fournisseurs, qui ne trouvent pas les accès sensés se situer sur une 'rue', le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **DENOMMER** le cheminement piéton et vélos du quartier Humanicité situé entre les rues « Martin Luther King » et du « Parc Tournebrdie » : « **PROMENADE DE L'ABBE PIERRE** ».

Convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Nord

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de [médecine préventive](#). A ce sujet, la commune de Capinghem adhère depuis de nombreuses années au service créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. L'adhésion à ce service de prévention permettra dorénavant d'accéder à une offre de service renouvelé qui comprend l'ensemble des prestations suivantes : l'intervention du médecin de prévention, l'accompagnement du préventeur dans le suivi des plans d'action découlant de l'évaluation des risques professionnels, les actions d'accompagnement individuel dans les domaines du maintien dans l'emploi, de l'ergonomie ou encore de l'accompagnement psychologique, l'accompagnement social et les études de suivi post exposition à l'amiante. Toutes ces prestations sont incluses dans le coût de la visite médicale dont le montant est maintenu à 52,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE d'APPROUVER** la nouvelle adhésion de la commune de CAPINGHEM au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en choisissant l'option 1 « missions liées à la médecine préventive », et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délégation de service public de fourrière automobile

Considérant que la commune doit disposer d'un service de fourrière automobile pour permettre l'enlèvement de véhicules gênants ou dangereux sur le domaine public, considérant que, dans le cas de délégation de service public, le Conseil Municipal doit délibérer pour son attribution, considérant que l'offre remise par la SARL D.BUISINE de Bois-Grenier est celle la mieux positionnée après analyse selon les critères d'analyse des offres, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE**, d'**ATTRIBUER** la délégation de service public de fourrière automobile pour les 3 prochaines années à la SARL D.BUISINE, sise à Bois-Grenier et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délégation de service public.

Lille Métropole - Rapport annuels 2013 sur le prix et la qualité des services publics en matière d'eau potable et d'assainissement

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2013. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à monsieur le Maire de la présentation de ces rapports.